

# Investissements maintenus et dépenses à la baisse en 2012

**Conseil municipal** La majorité a adopté son budget pour l'année à venir. Maîtrise, rigueur et désendettement en sont les grands axes, sans hausse d'impôts



La séance s'est déroulée, à peu de chose près, sans l'ombre d'une contestation.

(Photo V.B.)

Expéditive. Voilà à quoi se résumerait la séance du conseil municipal mandolocien d'hier matin, si l'on s'en tenait à la forme. À peine une heure et quart, vote du budget primitif compris. On s'attendait pourtant à ce que cette réunion s'attarde. Mais il faut dire qu'une nouvelle absence du groupe divers droite d'opposition (*lire ci-contre*) a fait le jeu de cette cadence. La messe étant de toute façon déjà dite depuis le débat d'orientation budgétaire. Le maire, Henri Leroy, n'a pourtant pas pris ce vote à la légère. « Dans un contexte financier contraint et incertain, notre budget 2012 s'inscrit dans la maîtrise des dépenses, sans augmentation

d'impôts, pour obtenir un autofinancement le plus élevé possible et poursuivre une politique d'investissements dynamique », a insisté l' élu.

## « Équilibré et durable »

Pour le prochain exercice, la municipalité prévoit un budget qui s'équilibre autour de 73 millions d'euros, avec 19 millions apportés à la section d'investissements contre 54 pour les dépenses de fonctionnement. « Construction du théâtre de verdure, protection du littoral, aménagements paysagers, installation de nouvelles caméras de vidéo protection... Autant d'actions à

mener qui s'inscriront dans la démarche Agenda 21. Ce, grâce à un budget que je qualifie d'équilibré, raisonné et durable. Dans le même laps de temps, nous continuerons notre politique de désendettement pour une résorption totale prévue en 2014 », a poursuivi Henri Leroy, avant de procéder au vote qui n'a trouvé qu'une seule voix contre : celle d'Hervé Lavis (Front de gauche).

## Baisse du prix de l'eau

Le seul – court – débat du jour s'est porté sur la 17<sup>e</sup> délibération. Il s'agissait d'entériner le renouvellement de délégation de service public de l'eau potable à

la société Veolia, pour 20 ans. « Avec ce nouveau partenariat, le prix de l'eau va baisser à 2,41 € le m<sup>3</sup> pour une qualité accrue », a certifié le maire. Des arguments qu'Hervé Lavis n'a pas voulu recevoir. « À l'heure où nombre de communes font le choix d'une gestion en régie municipale, cette question aurait mérité un débat public. Car l'eau est un bien inaliénable qui ne doit pas faire l'objet de spéculations. » Une requête qui n'a pas ému la majorité. Cette dernière a voté cette délibération aussi vite que les 33 autres inscrites à l'ordre du jour.

VINCENT BASSOULS  
vbassouls@nicematin.fr

## Opposition : « Une absence logique »

Quoi qu'en dise Bruno Munier – porte-parole du groupe majoritaire qui a brièvement fustigé la politique de la chaise vide menée pour la 2<sup>e</sup> fois consécutive par le groupe Ensemble pour Mandelieu –, l'opposition parle, elle, d'une attitude « logique ». « Nous avons décidé de ne pas assister à la séance du 14 novembre consacrée au débat d'orientation budgétaire, nous n'allions donc pas assister à ce nouveau conseil où ces mêmes orientations allaient être votées. »

Au-delà du simple budget, l'opposition divers droite justifie son absence d'hier en évoquant la 17<sup>e</sup> délibération à l'ordre du jour. « Elle nous gêne particulièrement. L'attribution de la gestion et de la distribution de l'eau potable à Veolia engage la responsabilité de tous les élus. Cette entreprise est en effet cliente de la société Ides Infor, dirigée par le fils d'Henri Leroy et dont le maire est lui-même actionnaire. Il nous semble que cela n'est pas correct et nous ne voulons pas prendre part à une telle décision », ont signifié dans un communiqué commun les six membres du groupe.

V.B.

14/12/11

## Henri Leroy dénonce les propos de son opposition

Après lecture du compte rendu du conseil municipal de lundi, paru dans nos colonnes hier, Henri Leroy, maire de la commune, réagit aux propos tenus par le groupe d'opposition « Ensemble pour Mandelieu ».

*« En réponse aux fausses et graves accusations relatives à l'attribution de la délégation de service public de l'eau potable, je rappelle qu'une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation, publication et diffusion de fausses nouvelles a été déposée auprès du doyen des juges d'instruction du TGI de Grasse en septembre dernier pour les mêmes allégations mensongères.*

*« Que la Délégation de service public de l'eau potable a été attribuée en toute transparence suite à une procédure réglementaire très stricte qui s'est déroulée sur plusieurs mois.*

*« Ces accusations inadmissibles et injustifiées jettent l'opprobre sur les élus et les services municipaux dont la probité et la rigueur ne peuvent être remises en cause par des gesticulations " politicardes " ».*

## Conseil : Veolia réagit

Suite à la parution le 13 décembre dans nos colonnes du compte-rendu du conseil municipal et plus particulièrement de la déclaration de l'opposition, Veolia Eau a souhaité apporter des précisions. Se déclarant indigné des allégations de l'opposition « qui mettent en cause sa probité et son indépendance » et rappelant qu'en matière de délégation de service public, l'appel d'offres est la règle, Veolia souligne que « les collectivités choisissent dans 15% des cas seulement de changer d'opérateur. Si ce chiffre n'est pas plus élevé, ce n'est pas faute de concurrence mais parce que 98 % des collectivités s'affirment satisfaites de leur délégataire sortant.

A Mandelieu, Veolia Eau a proposé une offre de qualité très compétitive qui a retenu l'attention du conseil municipal.

Une satisfaction pour le numéro 1 mondial qui n'a jamais cessé de mobiliser ses équipes pour remplir sa mission de service public et satisfaire ses clients consommateurs mandolociens-napoléens. »